

■ **Jean-Bernard Jungo S.A.**, à Domdidier, exploitation d'une entreprise générale du bâtiment et de génie civil, etc. (FOSC du 05.07.2004, p. 10). Par ordonnance du 12.07.2004, le Président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac, a prononcé la faillite de la société. Nouvelle raison sociale: **Jean-Bernard Jungo S.A. en liquidation.**

Journal no 3424 du 02.08.2004
(02393424 / CH-217.0.230.156-0)